



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, le Trente JUIN,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juin 2020

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 22 – Votes pour : 22

Etaient présents : R. MARTEL TRIGANCE - G. BARRA - S. ALLEG - B. MONTAGNE – A. HERNANDEZ, **Adjoints**
J-M. BAGNIS - E. BISQUE LAVORGNA - M. BODY – A. CARRU MARTEL – N. DEDULLE LELLUIN –
J. DUBOIS - P. GINER – J-L. GIRAUD - J. HENSELER — S. LAINE – M. MARTEAU - E. MENUT –
C. OBYN SELINGUE - A. RASKIN – J. RAYNAUD - M. RAYNAUD, **Conseillers**

Absents excusés : N. PERRICHON (pouvoir à G. BARRA)

Absente : J. RAYNAUD

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TOURISME

Monsieur le Maire précise que 2 conseillers municipaux de la présente liste, ont été élus à ses côtés au niveau communautaire.

Qu'il souhaite par ailleurs créer un référent TOURISME, rattaché à lui et à l'adjoint en charge de la communication, pour représenter la commune de façon plus ciblée en matière de promotion touristique de la commune, en lien étroit avec l'OTI, tout en y siégeant à ses côtés.

Aussi, il propose Mme Elisabeth Menut pour remplir cette mission, celle-ci est élue communautaire depuis plusieurs années et connaît bien les dossiers intercommunaux et notamment l'OTI.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré,

DECIDE

- **D'APPROUVER** la nomination de Mme Elisabeth Menut, représentant de la commune sur les questions en lien avec le Tourisme.
- **DONNER** tout pouvoir à monsieur le Maire pour mener à bien l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE

